

Image not found or type unknown



Clause de contrat associés.

Par **seb5_old**, le **05/12/2007** à **18:03**

Bonjour,
Je me présente, je travail dans une société de construction de matériels industriel. Mon patron actuel m'a proposé de m'associer avec lui et un collègue, afin de reprendre une société du même type. Je posséderai 15% du capital, ainsi que mon collègue et mon patron. La société dans la quelle je travaille posséderai quand à elle 55% des parts.
On pense créer une sas, dans laquelle je serais le gérant minoritaire, salarié.
J'aimerais savoir si il est possible pour moi de mettre une clause qui dit: "dans le cas ou je viens à démissionner pour X raisons, mes associés ou la société créé ont l'obligation de racheté mes parts?"
Merci de m'éclairer